Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2018-044

PUBLIÉ LE 30 MARS 2018

Sommaire

DDFIP de l'Eure

27-2018-04-01-001 - Délégation de signatures CDS au 01/07/2018 (2 pages) Page 3

DDSP 27

27-2018-03-12-010 - Arrêté CAB/OP/2018/7 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure (4 pages) Page 6

27-2018-03-12-009 - Arrêté CAB/OP/2018/8 portant nomination des membres du comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure (6 pages) Page 11

Préfecture de l'Eure

27-2018-03-23-003 - Arrêté n° DDCS/18-09 portant renouvellement des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat (3 pages) Page 18

DDFIP de l'Eure

27-2018-04-01-001

Délégation de signatures CDS au 01/07/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EURE
Mission Maîtrise de l'activité
Service Contrôle de Gestion
Cité administrative
Boulevard Georges Chauvin
27 023 EVREUX CEDEX

Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure
Liste des responsables de services en poste au 1er avril 2018
disposant de la délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal prévue par
le III de l'article 408 de l'annexe II au Code général des impôts

Nom – Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises
Jean-René LEFEVRE	Evreux
Pascal DELFANNE	Louviers
Brigitte LE YONCOURT	Pont-Audemer
Thierry PAULME	Vernon
	Services des Impôts des Particuliers
Fabienne DI ROSA	Bernay
Nicole ROUSSEL	Évreux
Martine TAVERNIER	Les Andelys
Patrice RONZIER	Louviers
Laurent HAROU	Pont-Audemer
Véronique VIVIEN	Verneuil d'Avre et d'Iton
Élisabeth GUILLE	Vernon
	Pôles Contrôle Expertise
Laure COLLIGNON	Evreux I
Patrice GRIFFI	Evreux II
	Pôle Contrôle Revenus Patrimoine
Monique PORCHER	Evreux
	Brigades de Vérifications
Laure COLLIGNON	1ère Brigade
Monique BERNHART	2ème Brigade
Jean-Luc TRON	**Pôle de Recouvrement Spécialisé**

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom - Prénom	Responsables des services
	Missions foncières
Henri PARSY	Sur tout le département
Ornella APAVOU	Sur tout le département
Romain COURTES	Sur tout le département
	Services de Publicité Foncière-Enregistrement
Caroline MERGAUX	Évreux
	Services de Publicité Foncière
Éric MACHOMET	Louviers 2
Olivier ALLAIX	Pont-Audemer 2
Christian HARDOUIN	Louviers 1
Marc LE COMPTE	Pont-Audemer 1
Cécile DERONT	**Trésorerie Amendes Evreux**
	Trésoreries Mixtes
Jean-François COLLET	Gisors-Etrépagny
Véronique CLAISSE	Le Neubourg
Thierry LOUGE	Pacy sur Eure
Chrysis DORANGE	Le Roumois
Hubert MARECHAL (intérim)	Rugles
Didier GUERGUESSE	La Saussaye
Pascal HAUSS	Val de Reuil

Le 1er Avril 2018

L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Eure

Gilles ROCHE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDSP 27

27-2018-03-12-010

Arrêté CAB/OP/2018/7 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure

1812652

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté CAB/OP/2018/7 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure

LE PREFET DE L'EURE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispotisions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

VU le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale dans le département de l'Eure ;

VU le courrier du 13 février 2018 du Syndicat Alliance Police nationale, SNAPATSI, Synergie Officiers et SCIP (affilié CFE-CGC Fonctions publiques) indiquant les noms des fonctionnaires appelés à siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1er – L'arrêté préfectoral N° CAB/OP/2017/107 du 25 août 2017 portant nomination des membres du CHSCT de la police nationale de l'Eure est abrogé

Article 2 – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale :

- Monsieur le préfet, président de ce comité ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique (autorité administrative) en qualité de responsable ayant autorité en matière de gestion des ressoures humaines ou son représentant

Article 3 – Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure :

- Au titre de la Fédération de Syndicats du ministère de l'intérieur – Force Ouvrière (affiliée à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière)

Membres titulaires	*Membres suppléants*
M. Bruce SAINT-MARC, brigadier-chef de police, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Sébastien VIEULE, brigadier de police, circonscription de sécurité publique de Vernon
M. Sébastien GILBERT, brigadier-chef de police, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Cédric HÉNISSART, gardien de la paix, circonscription de sécurité publique d'Évreux

- Au titre du Syndicat Alliance Police nationale, SNAPATSI, SYNERGIE Officiers et SICP (affilié CFE-CGC Fonctions publiques)

Membres titulaires	*Membres suppléants*
M. David LE PROVOST, gardien de la paix, circonscription de sécurité publique de Val de Reuil/Louviers	Mme Catherine MICHALAK, adjoint administratif principal de 2ème classe, circonscription de sécurité publique d'Évreux
Mme Magdaléna LEMARCHAND, brigadier de police, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Richard HUE, brigadier de police, direction départementale de la sécurité publique de l'Eure

Article 4 – Assistent également au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale de l'Eure, les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'ordre du jour des réunions des comités, le médecin de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, les agents désignés en qualité d'assistants et/ou de conseillers de prévention.

Article 5 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le 12 MARS 2018

Le Préfet,

Thierry COUDERT

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication (ou sa notification)

DDSP 27

27-2018-03-12-009

Arrêté CAB/OP/2018/8 portant nomination des membres du comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure

JB/ 2652

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Arrêté CAB/OP/2018/8 portant nomination des membres du comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure

LE PREFET DE L'EURE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispotisions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

VU le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques des services déconcentrés de la police nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mars 2015 fixant la répartition et l'attribution des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique des services déconcentrés de la police nationale dans le département de l'Eure ;

VU le courrier du 9 janvier 2018 du Secrétaire régional Unité SGP Police Force ouvrière informant d'un changement de membre au comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure ;

VU le courrier du 13 février 2018 du Syndicat Alliance Police nationale, SNAPATSI, Synergie Officiers et SCIP (affilié CFE-CGC Fonctions publiques) indiquant les noms des fonctionnaires appelés à siéger au comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1er – L'arrêté préfectoral N° CAB/OP/2017/108 du 25 août 2017 portant nomination des membres du comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure est abrogé

Article 2 – Le comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure est composé de 8 membres :

- deux sièges sont attribués aux représentants de l'administration et,
- six sièges sont attribués aux représentants du personnel.

Article 3 – Les représentants de l'administration au comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure sont désignés ainsi qu'il suit :

- Le préfet du département de l'Eure, président ou son représentant
- Le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant.

Article 4 – Les représentants du personnel au comité technique des services déconcentrés de la police nationale de l'Eure sont désignés ainsi qu'il suit :

- Au titre de la Fédération de Syndicats du ministère de l'intérieur – Force Ouvrière (affiliée à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière)

Membres titulaires	*Membres suppléants*
M. David CAJOT, gardien de la paix, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Cédric HÉNISSART, gardien de la paix, circonscription de sécurité publique d'Évreux
Mme Agnès GOUDE, adjoint administratif principal de 1ère classe, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Richard VAZART, brigadier de police, circonscription de sécurité publique de Val de Reuil/Louviers
M. Sébastien GILBERT, brigadier-chef de police, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. MAUGÉ Johann, brigadier de police, circonscription de sécurité publique de Val de Reuil/Louviers

- Au titre du Syndicat Alliance Police nationale, SNAPATSI, SYNERGIE Officiers et SICP (affilié CFE-CGC Fonctions publiques)

Membres titulaires	*Membres suppléants*
M. David LE PROVOST, gardien de la paix, circonscription de sécurité publique de Val de Reuil/Louviers	M. Richard HUE, brigadier de police, direction départementale de la sécurité publique de l'Eure
Mme Catherine MICHALAK, adjoint administratif principal de 2ème classe, circonscription de sécurité publique d'Évreux	M. Pierre BACHELET, brigadier-chef de police, circonscription de sécurité publique de Val de Reuil/Louviers
M. David WERS, capitaine de police, service départemental du renseignement territorial de l'Eure	Mme Corinne FERNE, secrétaire administratif de classe normale, direction départementale de la sécurité publique de l'Eure

Article 5 – Le président est assisté en tant que besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'ordre du jour des réunions des comités.

Le secrétariat du comité est assuré par la direction départementale de la sécurité publique de l'Eure.

Article 6 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le 12 MARS 2018

Le Préfet,

Thierry COUDERT

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication (ou sa notification)

Préfecture de l'Eure

27-2018-03-23-003

Arrêté n° DDCS/18-09 portant renouvellement des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté n° DDCS/18 - 09
portant renouvellement des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

- le Code de l'Action Sociale et des Familles L224-2, R 224-3 et R 224-4 ;

- la loi n° 84-422 du 06 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance et au statut des pupilles de l'Etat, et notamment ses articles 4 et 5 ;

- la loi n° 96-604 du 05 juillet 1996 relative à l'adoption, et notamment son article 29 ;

- le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998, modifiant le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

- les arrêtés préfectoraux des 25 août 2016, 21 février 2017 désignant les membres du Conseil de Famille ;

-la circulaire DAS/Sous-Direction du développement social, de la famille et de l'enfance/bureau DSF2/N°99/338 du 11 juin 1999 relative à l'application du décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 ;

- les propositions de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure (UDAF), de l'Association Enfance et Familles d'Adoption (EFA), de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de l'Eure (A.D.E.P.A.P.E. 27), de l'Association des Assistants Familiaux de l'Eure (AAFE) et le courrier du Conseil de l'Ordre des Médecins ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure par intérim ;

ARRETE

Article premier :

Sont nommés membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de l'Eure

Au titre des représentants du Conseil Départemental :

- Madame Colette BONNARD, Conseillère Départementale du Canton de Verneuil sur Avre en qualité de représentante du Conseil Départemental,

- Madame Hafidha OUADAH, Conseillère Départementale du Canton de Louviers en qualité de représentante suppléante du Conseil Départemental,

-Madame Françoise COLLEMARE, Conseillère Départementale du Canton de Romilly sur Andelle en qualité de représentante du Conseil Départemental,

- Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Conseillère Départementale du Canton de Bourg Achard en qualité de représentante suppléante du Conseil Départemental

Au titre d'associations familiales :

- Monsieur Maurice ABRAHAM en qualité de représentant titulaire de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure (UDAF) pour une durée restante de 3 ans jusqu'en 2021,

- Madame Catherine GIBERT en qualité de représentante suppléante de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Eure, pour la durée restante de 3 ans jusqu'en 2021,

- Monsieur Christophe MANCHON en qualité de répresentant titulaire de l'association Enfance et Famille d'Adoption (EFA) pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

-Madame Marie-Agnès JORDAN en qualité de représentante suppléante de l'association Enfance et Famille d'Adoption (EFA) pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

Au titre de l'association des pupilles et anciens pupilles de l'Etat :

- Madame Marie Madeleine COURTOIS en qualité de représentante titulaire de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de l'Eure (A.D.E.P.A.P.E. 27) pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

- Madame Jocelyne LAPEZE, en qualité de suppléante de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de l'Eure (A.D.E.P.A.P.E. 27) pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

Au titre d'associations d'assistants maternels :

-Monsieur Luc DELABARRE en qualité de représentant titulaire de l'association des assistants familiaux de l'Eure (AAFE) pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

-Monsieur François PROD'HOMME en qualité de réprésentant suppléant de l'association des assistants familiaux pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Ama JOHNSON, spécialiste en pédiatrie, est nommée en raison de l'intérêt qu'elle porte à la protection de l'enfance et de la famille pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

-Maître Agnès WINKLER-BOUIN, avocate, est nommée en raison de l'intérêt qu'elle porte à la protection de l'enfance et de la famille pour une durée de 6 ans jusqu'en 2024 ;

Article 2 : Les membres du conseil de famille sont tenus au secret professionnel selon les prescriptions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure par intérim, la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

EVREUX, le 23 MARS 2018

Le Préfet

Thierry COUDERT